



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les risques majeurs

NATURELS



sismicité



inondation rapide



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



feux de forêt

TECHNOLOGIQUES



unité nucléaire



transport de
marchandises
dangereuses

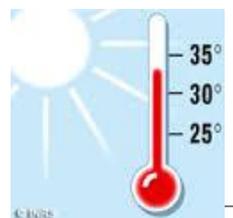
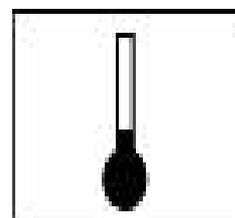


conduites
fixes de matières
dangereuses



activités
industrielles

CLIMATIQUES





Chers concitoyens

Le Maire a une mission d'information préventive instaurée par **l'article 21 de la loi du 22 Juillet 1987 du Code de l'environnement**.

«... Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ... »
Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a donc été élaboré

Il situe l'état actuel des connaissances des risques naturels ou technologiques encourus par la commune. Il recense, identifie et cartographie les risques majeurs sur notre territoire.

Il énonce et vous informe de leur présence physique (réseaux de transport, cours d'eau, gazoduc, ...).

Il anticipe l'éventualité de leur apparition (accident climatique, risques technologiques, industriels, naturels).

Il préconise les consignes de sécurité et de bonne conduite afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Le DICRIM est désormais à votre disposition.

Il est consultable en Mairie, téléchargeable sur le site internet de la mairie.

Il reste un document évolutif et perfectible.

Je vous invite à prendre connaissance attentivement de son contenu pour accroître et préserver votre sécurité et celle de vos proches.

Ainsi établi le DICRIM va également permettre d'élaborer le PCS (**Plan Communal de Sauvegarde**), et ce en conformité à la **loi 2004-811 du 13 août 2004** dite de sécurité civile le rendant depuis, obligatoire pour 158 communes de l'Ardèche dont CHOMERAC.

Le PCS est un document opérationnel qui prévoit, coordonne, organise et anticipe le rôle du maire, des élus, des employés, des services de la commune en cas de survenance d'un événement majeur, naturel, technologique ou climatique impactant la commune.

Je forme vœu, pour la préservation de notre ville et de sa population, n'avoir jamais à l'activer...



CHOMERAC est doté depuis 2016 du Réseau Alerte Citoyens accessible pour l'ensemble des choméracois

<https://chomerac.alertecitoyens.com/>

Il vous permet après inscription (gratuite) d'être informé instantanément par message, mail, de tout événement impactant la commune.

Préface	2
Un risque majeur.....	4
Mise en œuvre – alerte	5
Les conduites à tenir	6
Risque majeur naturel – FEUX DE FÔRET	7
Risque majeur naturel – MOUVEMENT DE TERRAIN	10
Risque majeur naturel – INONDATION RAPIDES	13
Risque majeur naturel – SEISME	16
Risque majeur technologique – TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	19
Risque majeur technologique – NUCLEAIRE	22
Risque majeur technologique – ACTIVITE INDUSTRIELLE.....	26
Risque majeur technologique – CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES	29
Risque climatique – GRAND FROID	32
Risque climatique – CANICULE	35
Numéros utiles	37
PCS	38



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les risques majeurs sont définis par les services de l'Etat. Ils résultent d'un événement potentiellement dangereux survenant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Sa probabilité est faible

Mais peut avoir des conséquences très graves.

Deux critères caractérisent le risque majeur qui peut être

Naturel ou Technologique ?

CHOMERAC est exposé aux deux à savoir

Naturels

Les risques sismiques (niveau 3 modéré)

Les incendies

Les inondations (épisode cévenol)

Mouvements de terrain



Technologiques

Transport de matière dangereuse (axe D2)

Proximité situationnelle (Cruas Meysse)

Conduite de matière dangereuse (Ligne GRD)

Activité industrielle (usine CECA St BAUZILE)





En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État et du Maire. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirènes du Réseau National d'Alerte** testée une fois par mois, elles émettent un son caractéristique de 3 séquences d'une minute séparées d'un intervalle de 5 secondes
- **Sonnerie prolongée** à toute volée de toutes les cloches de l'église. Attention à ne pas confondre avec le glas
- **Télé – Alerte** : **CHOMERAC est doté depuis 2016 du Réseau Alerte Citoyens** accessible (gratuit) pour l'ensemble des choméracois <https://chomerac.alertecitoyens.com/>
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** : haut-parleur installé sur un véhicule municipal ou des services de secours ou porté à la main diffusant un message d'information.
- Chomérac dispose du Tocsin
- Radio : France Bleu Drôme-Ardèche, fréquence → **98.4**



EN CAS D'ALERTE

Sirène ou tocsin : Haut - parleur ou Télé – Alerte

- Mettez-vous à l'abri
- Écoutez la radio
- Regardez la télévision et Écoutez les consignes diffusées

**Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence
N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Disposez d'objets de première nécessité.

EN CAS D'EVACUATON

- Couvertures et vêtements de rechange
- Documents personnels (carte d'identité, livret de famille, carnet de santé...)
- Médicaments indispensables (traitements)
- Un peu d'argent

EN CAS DE CONFINEMENT

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Eau
- Trousse de secours
- Ruban adhésif, chiffons, ciseaux

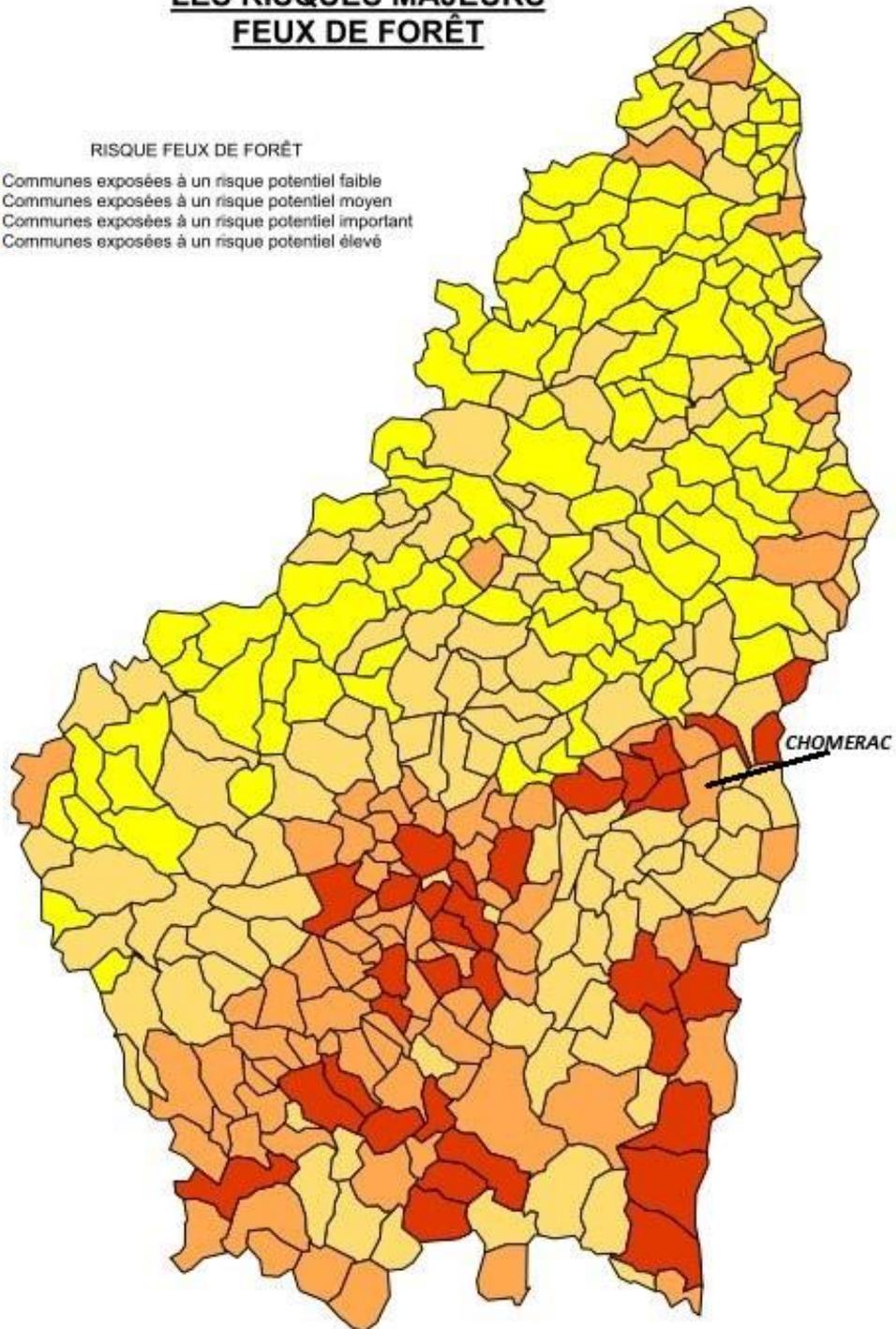


FEUX DE FORÊT (prévu au DDRM)

LES RISQUES MAJEURS FEUX DE FORÊT

RISQUE FEUX DE FORÊT

- Communes exposées à un risque potentiel faible
- Communes exposées à un risque potentiel moyen
- Communes exposées à un risque potentiel important
- Communes exposées à un risque potentiel élevé



Les risques pour la commune
CHOMERAC
est exposé a un risque classifié
POTENTIEL MOYEN



FEUX DE FORÊT (prévu au DDRM)

Avant

Débroussailler régulièrement et Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel..)

Pendant

Départ de feu

- Informer les pompiers le **plus** vite et le plus précisément possible ;
- Si possible, attaquer les flammes à leur base : utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement ;
- Respirer à travers un linge humide ;
- Ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent.

En voiture

- Ne pas sortir ;
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Au domicile

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers ;
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après) ;
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ;
- Rentrer dans le bâtiment, fermer les volets, les portes et les fenêtres, boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...) (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris) ;
- Suivre les instructions des pompiers.

Après

Éteindre les foyers résiduels et maintenir une veille.

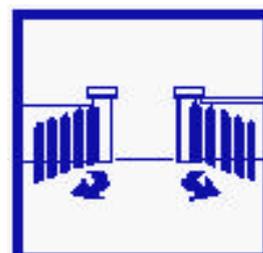


FEUX DE FORÊT (prévu au DDRM)

RAPPELS DES CONSIGNES



Appeler les pompiers
18 ou 112 sur un portable



Dégagez les voies d'accès et les
cheminements d'évacuation,
arrosez les abords



Fermez les bouteilles de
gaz à l'extérieur



Mettez-vous à l'abri dans un
bâtiment, fermez les volets, portes et
fenêtres, calfeutrez avec des linges
mouillés, coupez les ventilations



Ne vous approchez jamais à
pied ou en voiture



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
L'école s'occupe d'eux



MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrains sont des déplacements brutaux ou lents du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme).

On distingue :

- **Les mouvements lents** (tassement, affaissement, glissement sur pente, les retraits ou gonflement).
- **Les mouvements rapides** (effondrement de cavités souterraines naturelles ou carrières, chutes de pierres ou de blocs voire des éboulements rocheux)

Les causes :

Soit en raison du relief ou de la nature géologique du sous-sol en raison de failles ou de cavités.

Soit en raison de la présence d'eau dans le sol, nappes, inondation associée aux effets climatiques froid ou sécheresse.

**CHOMERAC se situe dans une zone
de retrait ou de gonflement argile**



MOUVEMENT DE TERRAIN

- S'informer des risques et des consignes de sécurité ;
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment ou le domicile immédiatement ;
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- Se mettre à disposition des secours
- Empêcher l'accès du public ;

Avant

Détecter et Signaler à la mairie :

- L'apparition de fissures murales, du sol ; inclinaison de poteaux, gonflement ou affaissement de terrain.
- Apparition dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus ;
- L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) ;
- L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

Pendant

- Evacuer au plus vite la zone ;
- Penser au voisinage (personnes âgées ou handicapées)
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ;

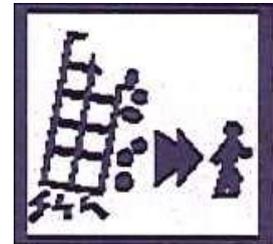
Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ; ni prendre l'ascenseur
- Suivre les consignes données par les autorités
- Évaluer les dégâts ; pour les démarches d'indemnisation



MOUVEMENT DE TERRAIN

RAPPELS DES CONSIGNES



S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse d'éboulement et de bâtiments, pour ne pas être enseveli ne pas prendre d'ascenseur



Informez les autorités 18 ou 112 d'un portable
Coupez l'électricité et le gaz



Ne pas aller chercher les enfants à
l'école



INONDATIONS RAPIDES

Les risques pour la commune

L'hydrographie à la **confluence** des rivières la **Payre** et la **Vérone** placent **CHOMERAC** en risque naturel de type **INONDATION RAPIDE** comme l'attestent les **épisodes cévenols de novembre 2014**.





INONDATIONS RAPIDES

Avant

- Connaître les dispositifs de surveillance et d'alerte s'il en existe
- **S'informer des consignes de sécurité**
- **Disposer d'un poste de radio à piles**

Prévoir et anticiper les gestes et mesures essentiels :

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires ;
- Rassembler papiers, argent, médicaments, ... pour une éventuelle évacuation) ;
- Prévoir les moyens d'évacuation.

Pendant

- **S'informer** de la montée des eaux <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
- Ecouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche)
- Dès l'alerte, **couper les alimentations en électricité et en gaz**
- Aller sur les **points hauts** préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- **Ne pas s'engager sur une route inondée** (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après

- **Rétablir le courant électrique APRES un CONTRÔLE de l'installation**
- Ventiler les pièces (préférable au chauffage)
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible



INONDATIONS RAPIDES

RAPPELS DES CONSIGNES



Garder son calme, se mettre à l'abri dans un bâtiment, fermer les portes, les fenêtres et les ventilations



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages



Ecouter la radio



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



SEISME (Prévu au DDMR)

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les risques pour la commune

CHOMERAC

Se situe dans une zone de réglementation parasismique classifiée

NIVEAU 3 (aléa modéré)

sur une échelle de 1 à 5

Historique

Le 26 février 2009 une secousse d'une magnitude de 1,21 a impacté la commune de Chomérac

Le 11 novembre 2019 une secousse de magnitude de 5,4 ayant frappé le Teil a été ressentie jusqu'à Chomérac.



SEISME (Prévu au DDMR)

L'alerte

Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte préalable

Avant

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

Pendant

Rester où l'on est

- **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides.
S'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées ...).
S'éloigner des bâtiments.
- **En voiture** : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après

- Après la première secousse, **possibilités des répliques** ; il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée »
- Écouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche)

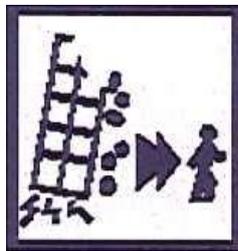


SEISME (Prévu au DDMR)

RAPPELS DES CONSIGNES

Pendant

A l'intérieur



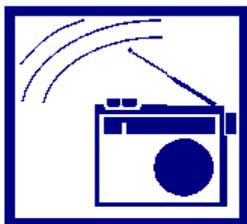
Se mettre sous abri sûr
S'éloigner des fenêtres

A l'extérieur



Évacuer les bâtiments
Ne pas prendre l'ascenseur
S'éloigner des bâtiments,
pylônes, arbres...

Après



Ecouter la radio



Couper l'électricité et
le gaz



Ne pas aller chercher
les enfants à l'école



TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

Les risques pour la commune

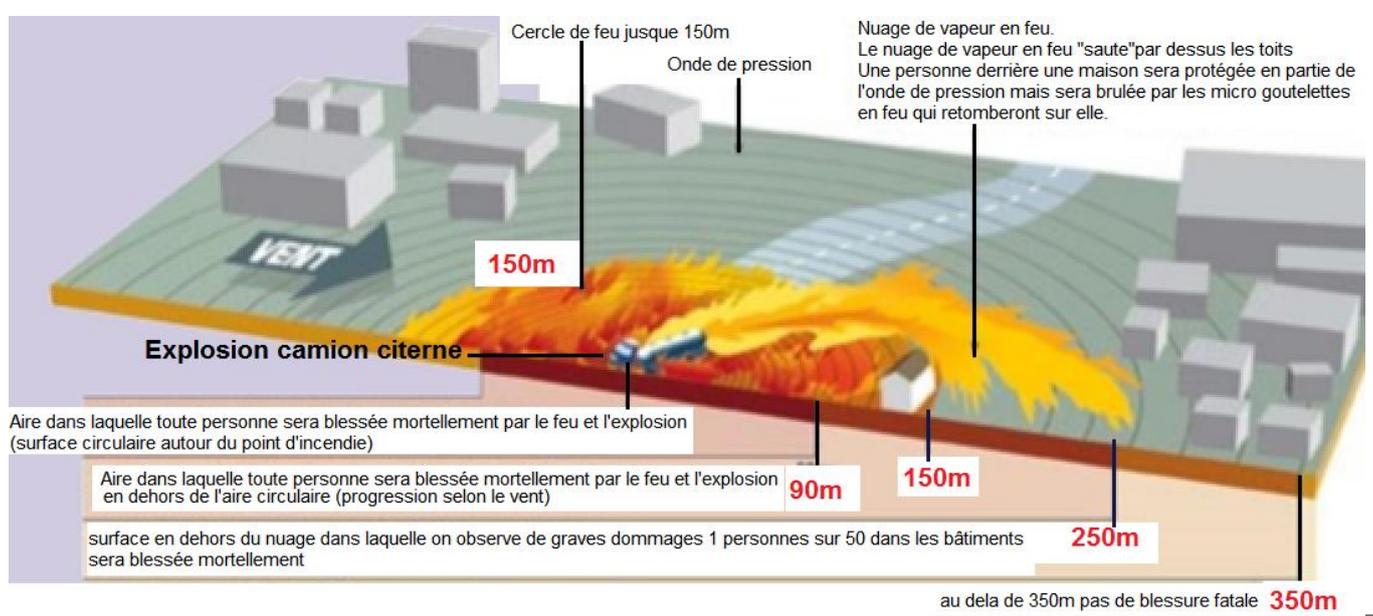


Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant **lors du transport** de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Ce risque est difficilement localisable, pouvant se produire en n'importe quel lieu.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le risque d'accident issu du **Transport de Matière Dangereuse** pour **CHOMERAC** par voie routière est dû à la traversée de la commune par la **D2** reliant **LE POUZIN** à

Trois types d'effets peuvent être associés :
Incendie, Explosion, Dégagement du nuage toxique





TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

LORS D'UN ACCIDENT

Avant

- **Savoir identifier un convoi de matières dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées
- Connaître les dispositifs d'alerte et les consignes de sécurité

Pendant

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie)
- **Protéger** : pour éviter un « suraccident »
- **Baliser** les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité, **perpendiculairement au sens du vent**
- **Ne pas fumer**
- **Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers 18 ou 112**





TRANSPORT de MATIÈRES DANGEREUSES

LORS D'UNE FUITE DE PRODUIT

Avant

- **Ne pas entrer en contact avec le produit** (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- **Quitter la zone** de l'accident si possible **perpendiculairement à la direction du vent** pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière)
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (France Bleu Drôme-Ardèche)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre des autorités

Après

A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment





NUCLEAIRE (prévu au DDRM)

CHOMERAC

Un capteur implanté sur la commune analyse et détecte en permanence le taux et la radioactivité contenus dans l'air.

Des plans spécifiques sont réactualisés et mis à jour régulièrement au niveau préfectoral (plan ORSEC T.M.D. P.P.I.) afin de répondre à ce risque et de prendre en charge les populations sans créer une sur catastrophe.

Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Cruas-Meysses est un dispositif spécifique du plan ORSEC élaboré par le Préfet de l'Ardèche.

Il prévoit d'une part les mesures à prendre, et d'autre part les moyens à mettre en œuvre afin de faire face aux situations de crises avec ou sans probabilité forte de rejets radioactifs immédiats.

Il vise à répondre aux spécificités d'une crise nucléaire que sont l'absence dans les premières heures d'une expertise de l'ASN, une très forte pression médiatique et une emprise géographique éventuellement importante.

Il couvre une gamme étendue de situations, depuis l'incident dont les conséquences peuvent n'être que médiatiques jusqu'à l'accident grave...





NUCLEAIRE (prévu au DDRM)

Chomérac se situe depuis 2019 dans un rayon de danger dit « **grand périmètre (20 km)** » de la centrale nucléaire de Cruas Meysse





NUCLEAIRE (prévu au DDRM)

Avant

- Connaître les risques, **le signal d'alerte** et les consignes de sécurité ; détenir une boîte de **comprimés d'iode**.

Dès l'alerte

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche ;
- **Fermer toutes les ouvertures**. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs.
- **Arrêter la ventilation**, boucher les entrées d'air, couper le chauffage
- **Écouter la radio** (France bleu, Drôme-Ardèche) regarder la télévision) : Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- **Ne pas téléphoner afin de ne pas surcharger** le réseau téléphonique qui doivent rester libres pour les urgences et les secours.
- Les informations constantes seront communiquées par la radio.
- Rassembler pièces d'identité, argent, traitements médicaux, piles radio, pour une éventuelle évacuation ;
- **En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le préfet demandera à la population située dans un périmètre proche du site nucléaire de prendre un comprimé d'iode stable ou/et d'évacuer.**
- **Ces consignes seront diffusées** par la radio et la télévision (message diffusé).

Après

- Respecter les consignes des autorités ;
- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



NUCLEAIRE
(prévu au DDRM)

RAPPELS DES CONSIGNES



Se mettre sous abri sûr
Se calfeutrer

Ecouter la radio



Ne pas aller chercher
les enfants à l'école



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner



ACTIVITE INDUSTRIELLE

Les risques pour la commune

L'usine CECA sise à St BAUZILE extrait des carrières de cette commune des roches qui après concassage, sont réduites en poudres filtrantes. Cette transformation nécessite l'assechage en four des granulats obtenus

Cette opération génère outre la pollution atmosphérique due aux poussières, le rejet dans l'atmosphère de divers composants chimiques dont le dioxyde de soufre SO₂.



Ce dioxyde peut être ressenti de manière olfactive et épisodiquement par la population environnante. Cependant l'entreprise, a pris en compte ces nuisances et a implanté un nombre de détecteurs et filtres périphériques qui analysent en continu l'air des communes environnantes.





ACTIVITE INDUSTRIELLE

Avant

Connaître les risques, **le signal d'alerte** et les consignes de sécurité.

Dès l'alerte

- **Rentrer** dans le bâtiment le plus proche ;
- **Fermer toutes les ouvertures.** Un local clos ralentit la pénétration éventuelle des produits.
- **Arrêter la ventilation**, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage
- **Écouter la radio** (France bleu, Drôme-Ardèche) regarder la télévision) : Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- **Ne pas téléphoner.** Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- **Rassembler papiers, argent, médicaments**, pour une éventuelle évacuation) ;
- **Couper le gaz et l'électricité** et tout autre système de chauffage (cheminée, chauffage d'appoint).

Après

- Respecter les consignes des autorités ;
- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



ACTIVITE INDUSTRIELLE

RAPPELS DES CONSIGNES



Se mettre sous abri sûr
Se calfeutrer

Ecouter la radio



Ne pas aller chercher
les enfants à l'école



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner



CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES

Les risques pour la commune

CHOMERAC est exposé aux risques de rupture de canalisation GAZ

La commune est traversée par une canalisation de gaz de diamètre 80 exploitée par **Gaz de France (GRT)**



Le risque provient principalement d'une fuite de gaz provoquée par la perforation ou la rupture accidentelle de la canalisation.

Il est à noter que le gaz est non toxique.

**S'éloigner de la zone, perpendiculairement au sens du vent
Ne pas fumer et ne pas téléphoner**

Deux types d'effets peuvent être associés à ce risque

**INCENDIE
EXPLOSION**



CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES

RAPPELS DES CONSIGNES



Se mettre sous abri sûr
Se calfeutrer

Ecouter la radio



Ne pas aller chercher
les enfants à l'école



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner



CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES

LORS D'UNE FUITE DE PRODUIT

- **Quitter la zone** s'éloigner si possible **perpendiculairement à la direction du vent** pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique ;
- **Rejoindre le bâtiment** le plus proche et **se mettre à l'abri** ;
- **S'enfermer** en calfeutrants **les ouvrants, fenêtres et aérations** ;
- **Arrêter** la ventilation, la climatisation et le chauffage ;
- **Ne pas fumer**, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière) ;
- **Ne pas téléphoner** ; pour ne pas surcharger les réseaux
- **Écouter la radio** (France bleu, Drôme-Ardèche) ;
- **Ne pas aller chercher** vos enfants à l'école ; ils seront maintenus et protégés sur place par le personnel
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre des autorités.

Après

A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



GRAND FROID

Une vague de grand froid est un **épisode de temps froid d'au moins deux jours** caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Les températures atteignent alors des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, **constitue un danger pour la santé de tous** Il peut engendrer des impacts sanitaires et sociaux d'ampleur.

Les périodes de très grand froid peuvent être également à l'origine de phénomènes météorologiques aux effets dangereux.

La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant l'ensemble des réseaux : transports, fluide, énergie, communication.

En cas de vague de froid le **dispositif de vigilance météorologique** se formalise et s'appuie sur Météo-France qui signale aux Préfectures si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures à venir.

Cette carte, réactualisée, deux fois par jour, à 6 heures et 16 heures est assortie de consignes en fonction du niveau de vigilance.

Quatre couleurs indiquent le niveau de vigilance nécessaire

vert Pas de vigilance particulière requise.

jaune Attentif

orange Vigilance

rouge Vigilance absolue



GRAND FROID

Eviter les expositions prolongées au froid, au vent, les sorties de nuit
Se protéger des chocs thermiques et se couvrir les parties les plus exposées : tête, cou, mains et pieds.

Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Vigilance envers les bébés les enfants et personnes âgées et ceux souffrant de maladie chronique.

ACTIONS PREVENTIVES

Au domicile

Ecouter à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Rester en contact régulier avec ses proches, voisins et amis qui sont seuls.

Contacteur sa mairie si on est isolé ou malade. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures

Se nourrir et ne pas boire d'alcool et maintenir un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants.

Vigilance au monoxyde de carbone en aérant quotidiennement les habitations même par temps froid. **NE JAMAIS** obstruer les ventilations, se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ne pas surchauffer.

Les déplacements

Remettre tout voyage non indispensable

Se renseigner avant chaque déplacement, sur la météo et sur l'état des routes.

Vérifier le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence, état des pneumatiques, chaînes.

Préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.

Prévoir son traitement médical ainsi que de la nourriture pour ses enfants.

Adapter sa conduite neige, verglas

Si vous êtes bloqués en voiture Faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures, entrebâiller la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

Faire des mouvements en bougeant les bras, les jambes, les doigts vigoureusement afin de maintenir une bonne circulation. **Vérifier** que **la neige** ne

bloque pas le tuyau d'échappement du véhicule. **Ne pas utiliser** inutilement les **phares** de son véhicule, pour éviter de décharger la batterie.



GRAND FROID

SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !



Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), gelures aux extrémités, aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc.

Ces effets peuvent être insidieux et passer inaperçus.

ÉVITEZ



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR



- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



CANICULE

Qu'est-ce que la **canicule** ?

La « canicule » constitue un danger pour la santé de tous qui se traduit par un épisode de température élevée, qui se prolonge de jour comme de nuit.

La température alors ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud. Le jour, elle atteint ou dépasse, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud.

Le réchauffement climatique va engendrer, selon les scénarios climatiques envisagés :

Le réchauffement climatique va engendrer, selon les scénarios climatiques envisagés :

Une augmentation du nombre annuel de jours où la température est anormalement élevée ;

Un allongement de la durée des sécheresses estivales ;

Une diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne.

LES NIVEAUX D'ALERTE°

Le Système d'alerte canicule et santé (SACS) repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public pour la durée du phénomène.

Le niveau 1 veille saisonnière

Le niveau 2 avertissement chaleur

C'est une phase de **veille renforcée** en perspective de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3

Le niveau 3 alerte canicule

Déclenché par les préfets de départements,
Des **actions de prévention et de gestion** sont mises en œuvre : Plan canicule communal

Le niveau 4 mobilisation maximale

Correspond à une canicule avérée exceptionnelle, **très intense et durable**, qui justifie une **mobilisation maximale** des services de l'Etat et des collectivités.



CANICULE

Les conséquences sur les personnes

Les conséquences directes d'une forte chaleur sur la santé sont de 2 ordres :

Le coup de chaleur

Doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

On peut le repérer par une **agressivité inhabituelle**

Une peau chaude, rouge et sèche

Des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense ; une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

La déshydratation

Les symptômes

Des **crampes musculaires** aux bras, aux jambes, au ventre ; un **épuisement** qui se traduit par des **étourdissements**, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'**insomnie**.

LES BONS REFLEXES

Maintenir le logement frais, fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais.

Boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif.

Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ; passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)

Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.

Se protéger du soleil.

Un PLAN CANICULE COMMUNAL liste et recense les personnes susceptibles d'être assistées par la mairie. Sa mise à jour est annuelle.

Il concerne principalement les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Personnes âgées penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Ne jamais laisser les nourrissons et les jeunes enfants en plein soleil, même quelques minutes, particulièrement dans des véhicules fermés

La salle Climatisée du TRIOLET a depuis 2016 une capacité d'accueil à destination des chomérois si nécessaire.

Numéros Utiles

Mairie de Chomérac : **04 75 65 10 53**

Pompiers : **18**

Samu : **15 ou 112**

Police Gendarmerie : **17 ou 112**

Aide aux sans-abris : **115**

Enfance en danger : **119**

Drogue info service : **0800 23 13 13**

Centre Anti Poison : **04 72 11 69 11**

Météo France : **08 99 71 02 07**

Liens Utiles pour s'informer

Site Mairie Chomérac : www.chomerac.fr

Météo France : www.meteofrance.com

Préfecture de l'Ardèche : www.ardeche.pref.gouv.fr

Sécurité civile :

serveur vocal **02 31 39 30 64**

Alerte crue : www.vigicrues.gouv.fr/

Alerte Climatique - canicule

Numéro vert du ministère de la santé : **0800 06 66 66**

Direction Départementale des Territoires :

www.ardeche.equipement-agriculture.gouv.fr

Institut des Risques MAjeurs IRMA :

www.irma-grenoble.com/

Prévention des Risques Majeurs :

<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>

Plan Communal de Sauvegarde

Le DICRIM désormais réalisé, va permettre à la mairie de CHOMERAC d'élaborer son **Plan Communal de Sauvegarde** en conformité à la **loi 2004-811 du 13 août 2004** dite de sécurité civile le rendant obligatoire depuis et pour 158 communes de l'Ardèche dont CHOMERAC

Le PCS est un document opérationnel qui organise la gestion de crise au sein des services municipaux en cas d'évènement majeur, naturel, technologique ou climatique.

Il implique, pour ce faire les élus, le personnel qui organisent et mettent en œuvre selon un protocole préalablement défini :

- L'alerte des citoyens en cas de crise majeure
- Les mesures d'accueil et de soutien à la population
- La mise à disposition de moyens humains et matériels
- La coordination entre les services concernés par la gestion de crise et les liaisons avec les services de l'état en matière de secours
- Les mesures de retour au calme
- Les procédures d'indemnisation des victimes en cas de sinistres.